

Erreurs d'état civil

Qui n'a jamais rencontré la mention du nom de son ancêtre rédigée de façon fantaisiste, phonétique ou avec une faute énorme ?

C'est ainsi, l'humain n'est pas parfait, et nos amis les curés ou officiers d'état civil ne l'étaient pas plus que nous.

Mais ne les incriminons pas trop, car il n'y a jamais eu de règle en matière de noms de famille, ni hier, ni aujourd'hui.

"Les noms de famille n'ont jamais eu d'orthographe, et ce en gros jusqu'à la création des livrets de famille (vers 1890) et même, en fait, jusqu'à la généralisation de l'alphabétisation, au début du XXe siècle. Il en résulte que, deux frères ont fort bien pu voir leur nom orthographié différemment sur leur acte de naissance (Dupont et Dupond, Després et Déprez...), comme il arrivera fréquemment au généalogiste de voir un même nom de famille orthographié de trois façons différentes dans le corps d'un même ancien acte de mariage ou de naissance. On ne saurait, dès lors, s'attarder davantage à des questions de particules." (Jean-Louis Beaucarnot)

Image : Le Petit Journal (1913)

PROPOS D'ACTUALITÉ

Les erreurs d'état civil

Chacun sait qu'en France la bureaucratie est totalement irresponsable des erreurs ou des gaffes qu'elle commet. C'est déjà chose scandaleuse que cette irresponsabilité, mais ce qui semble plus scandaleux encore, c'est que généralement les ennuis et les frais qu'entraîne la réparation des maladroites administratives soient supportés par les citoyens qui en sont les victimes.

Un lecteur m'écrit ceci :

« J'ai un fils, né en 1893, qui, d'après la loi, doit partir le 15 novembre prochain pour son service militaire. S'étant présenté, ces jours derniers, à la mairie du XI^e arrondissement, pour demander son acte de naissance, il a eu la surprise de constater que son état civil était faux.

» Il est même doublement faux, car, non seulement mon nom est écorché, mais celui de ma femme l'est également.

» Or, c'est chose absolument incompréhensible. Lorsque je me suis présenté, il y a vingt ans, pour déclarer la naissance de cet enfant, j'avais mon livret de mariage parfaitement en règle, et sur lequel nos noms sont très correctement écrits. L'employé chargé d'inscrire les naissances n'avait qu'à copier. Il a copié de travers. Il est donc parfaitement indubitable que l'erreur n'incombe qu'à lui.

» Et l'on me dit maintenant qu'il faut que j'obtienne du tribunal de la Seine un jugement rectificatif dont je dois supporter les frais, et que c'est une somme de 160 francs, pour le moins, qu'il me faudra déboursier.

» Ainsi, c'est moi qui dois subir les conséquences de la faute d'un employé... Vous avouerez, monsieur, que c'est un peu fort ! »

C'est un peu fort, en effet ; mais c'est comme ça. Il y a quelques années, un député bien intentionné déposa à la Chambre un projet de loi en vue de simplifier les formalités de rectification d'état civil et de n'en plus faire supporter les frais aux citoyens victimes de ces erreurs. Mais le projet dort dans les cartons... Vous comprenez, cher monsieur, ce n'est pas de la politique : ça n'intéresse pas nos législateurs.

Jean Lecoq.

Etymologie des noms de famille

Connaître l'origine du nom est intéressante. Elle donne quelques informations sur l'origine de vos ancêtres (origine géographique, origine sociale, métiers...).

Les noms de famille viennent :

- d'anciens prénoms de baptême : Nicolas...
- de professions : Meunier, Maréchal, Boulanger...
- de sobriquets et surnoms de toutes sortes liés à l'apparence physique (Roux, Brun, Borgne...), aux traits de caractères (Lesage)
- de lieux géographiques : Dupont (habitant près d'un pont), Dupré
- de plantes, d'arbres, d'animaux...
- du rang social...

Les noms ont évolué au cours des siècles. Ils existent de très nombreuses variantes orthographiques d'un nom (Laurent, Lorant, laurant, Laurans) et des diminutifs (avec des variantes orthographiques : Laurencin, Laurancin, Laurençon, Lauranson, Lauransot, Laurensot...).

La Bretagne, la Corse, le Pays basque, les Flandres françaises, l'Alsace-Lorraine, le Roussillon et les régions de langue occitane et franco-provençale ont des patronymes spécifiques (histoire, langue...). Il arrive que les noms de famille apparaissent selon les actes en langue régionale ou en français. Il faut donc en tenir compte dans ces recherches.

La question de l'orthographe

1) Il n'y a pas d'orthographe. Les patronymes évoluent d'un acte à un autre, selon la personne qui l'écrit (connaissance du nom...), selon la prononciation...

Il ne faut pas s'arrêter à une orthographe. il faut aussi chercher des orthographes approchantes. **Pensez à la phonétique !**

Vous serez très surpris des évolutions d'un patronyme. Un nom de famille peut être écrit de manière différente dans le même acte.

Attention aux particules, au Le qui apparaît et disparaît : delacroix, de la Croix, lacroix, lacroix, Croix...

2) Des formes régionales : Le patronyme d'une personne peut aussi apparaître soit en français soit dans la langue régionale.

Exemple : en Bretagne, Le Jeune = Le Yaouanc, Ar Yaouanc...

3) Des changements de noms, des ajouts :

- Suite à un annoblissement, à l'achat d'une terre : on ajoute alors le nom de la terre : La famille Monjaret devient Monjaret de kerjégu.
- Au 18e, les familles nobles ajoutent la terre à leur nom. Les familles Couffon de Kerdellec'h, Couffon de Trevros, Couffon de Bellevue sont en fait les différentes branches de la famille Couffon.
- Des personnes souhaitent changer de nom (nom trop lourd à porter, francisation souhaitée...).

